

HONORAIRES AGENCE

TRANSACTIONS

Rémunération T.V.A incluse (taux 20 %)

Pourcentage appliqué sur le montant de la transaction

- Tranche de 0 à 50 000 € : 3.333 € HT soit 4.000 € TTC soit 9% - avec un minimum de 3.500 euros HT
- Au dessus de 50.000 € : 4%

ADMINISTRATIONS DE BIENS

-Baux d'habitation : honoraires de location pour l'organisation des visites, de la constitution des dossiers, de la rédaction du bail et l'établissement des états des lieux d'entrée : rémunération TTC équivalente à un mois de loyer pour chaque partie (ne dépassant pas 8 euros du m²) outre le coût de l'état des lieux d'un montant de 50 euros TTC sur chaque partie (ne dépassant pas 3 euros du m²).

-Gestion locative : honoraires de gestion 6 % TTC sur les loyers et charges encaissés (à la charge du mandant).